

85

Commission permanente

Séance du 27 février 2023



Rapporteur : Mme MOTEL

46936

35 - Coopération et solidarité internationales

Aide d'urgence pour le Sud de Madagascar

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. GUÉRET (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1115-1 et suivants et L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du

budget primitif de la collectivité ;

Exposé :

Le sud de Madagascar fait face à des conditions climatiques extrêmes depuis trois décennies, à l'image de la dernière sécheresse qui dura trois ans entre 2019 et 2021. Un peu plus au nord, ce sont des séries de cyclones qui s'abattent sur l'île. Les plus importantes organisations non gouvernementales humanitaires sont mobilisées pour répondre aux besoins urgents des populations concernées. La région d'Androy connaît ainsi de grandes difficultés (accès à l'eau, sécurité alimentaire, santé, éducation, voies de communication) et un taux de pauvreté qui atteint 97 % de la population. C'est ainsi que des collectivités françaises et l'association Cités Unies France ont souhaité s'unir pour venir en soutien de cette région.

Un groupe de travail a été constitué au sein de Cités Unies France pour cadrer l'aide qui pouvait être apportée dans le domaine agricole, thématique commune aux coopérations des collectivités françaises présentes à Madagascar.

Ce projet prévoit d'impliquer trois collectivités de la région d'Androy pour élaborer avec elles des projets territoriaux d'agriculture durable et mettre en place des fonds d'appui pour des activités agroécologiques : achat et transport de plants d'arbres, de semences, de cheptels, formation, suivi sanitaire, etc.

Ces trois collectivités seront aussi associées au suivi et à l'évaluation des projets ainsi qu'à la capitalisation et à la diffusion des résultats. Elles bénéficieront pour cela d'un renforcement de compétences, de l'identification des besoins jusqu'à la rédaction des projets territoriaux.

Cités Unies France porte ce projet et a obtenu le soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre de l'appel à projet « Clé en main » pour un montant de 224 000 euros, sur un budget total de 400 000 euros. Les collectivités françaises qui ont confirmé leur intérêt pour participer à ce projet sont : les Régions Ile-de-France et Nouvelle Aquitaine, le Département de Mayotte et la Commune de Mamoudzou.

Le projet sera conduit sur trois années, de 2023 à 2025, par des organisations non gouvernementales françaises reconnues pour leur expertise et présentes à Madagascar (AGRISUD et le GRET).

Au terme de ce projet, un séminaire sera organisé pour partager avec l'ensemble des acteurs, les résultats de ce projet d'agriculture durable visant l'adaptation aux changements climatiques.

Il est proposé que le Département d'Ille-et-Vilaine soit également partenaire en rejoignant les collectivités déjà engagées, en participant à hauteur de 25 000 euros (montant similaire pour chaque collectivité) qui se répartissent comme suit : 9 902 euros en 2023, 7 802 euros en 2024 et 7 296 euros en 2025. Les crédits sont prévus au budget primitif 2023 sur la ligne 65.048.6574 (P101) sur l'AE2023 SERIF015

Décide :

- d'attribuer à l'association Cités Unies France une subvention de 25 000 euros répartie sur trois ans soit, 9 902 euros en 2023, 7 802 euros en 2024 et 7 296 euros en 2025, dans le cadre du projet "renforcer l'autonomie alimentaire des collectivités rurales dans le Sud de Madagascar par l'élaboration de projets territoriaux et la mise en œuvre

d'actions prioritaires" ;

- d'approuver les termes des deux conventions cadre de partenariat et de financement à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Cités Unies France, relatives à la mise en œuvre du projet, jointes en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231140

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation